

<p>D 24-13</p> <p>GESTION DU PERSONNEL : MISE A JOUR DE LA DÉLIBÉRATION D21-53 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET AVEC LA MODIFICATION DES MISSIONS LIÉES AU POSTE.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du conseil municipal les termes de la délibération n° D21-53 approuvant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet « en vue d'exercer les missions de placier au marché et d'agent de surveillance de la voie publique ».

Depuis cette délibération, des mouvements du personnel conduisent à l'évolution des missions rattachées à ce poste et par conséquent il est proposé aux membres du conseil municipal de certes conserver ce poste mais de supprimer les missions initiales qui lui étaient rattachées, à savoir les missions de placier et d'ASVP. Désormais les missions qui relèvent de ce poste ne seront que purement administratives.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du 14 février 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la suppression des missions de placier et d'ASVP liées au poste d'adjoint administratif créé par délibération n° D21-53 en date du 28 avril 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20240216-D24-13-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024